RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 21 MARS 2017

fixant la date des élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'ordre des vétérinaires et élection complémentaire de l'ordre des vétérinaires

NOR : AGRG

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 242-7 à R242-30;

Vu l'arrêté en date du 16 mars 2017 fixant les régions ordinales et les circonscriptions disciplinaires de l'Ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du directeur général de l'alimentation,

Arrête :

Article 1

Les élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'Ordre des vétérinaires dont les mandats arrivent à expiration en mai auront lieu le 30 mai 2017.

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 21 MARS 2017

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement

Pour le ministre et par délégation :

Le Directeur Général de l'Alimentation,
Patrick DEHAUMONT